Le procès en quelques données

Les prévenus

> 12 hommes de nationalité française
> Agés de 17 à 30 ans
> La plupart entre 22 et 23 ans
> Tous issus de milieux modestes

Les victimes

> 24 femmes au total, pour la plupart de nationalité française
> 17 mineures de + de 15 ans
> Toutes issues de milieux modestes

Mode de recrutement des victimes

QUI ?

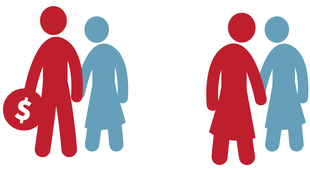

Les proxénètes

Des amies déjà embrigadées

OÙ ?

Sur les réseaux sociaux, dans la rue, au lycée, au collège, en foyers…

COMMENT ?

Séduction affective des victimes
Promesse d'argent rapide

L'exploitation

Bien qu'apparemment volontaires au début, les victimes sont très rapidement contraintes à la prostitution (jusqu'à dix clients par jour) et ne peuvent plus s'en extraire.

Les menaces, la violence, le harcèlement

Privation de liberté, séquestration

Le chantage par l'addiction à la drogue

L'exploitation financière, elles remettent l'argent aux proxénètes et très peu leur revient.

Les exploiteurs

L'organisation du réseau est simple et peu structurée.

Chaque membre joue son rôle

Diffusion des annonces sur Internet

Prises de rendez-vous

Location des appartements et surveillance des jeunes filles…

Très mobile

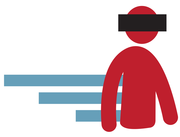

Le réseau est diffcilement repérable

Il opérait essentiellement en Île-de-France

Les peines en première instance

De 6 mois avec sursis à 4 ans dont 3 ans fermes
(pour le plus impliqué des proxénètes)

Mise à l'épreuve des 3 principaux condamnés :
elle consiste notamment en une obligation de travailler ou de rechercher un emploi, de ne pas commettre de nouvelles infractions sous peine de voir le sursis révoqué.

Sur la demande du Parquet, il y aura un procès en appel.

Un phénomène en expansion

2014

14 AFFAIRES
de ce type enregistrées par la brigade de protection des mineurs à la police judiciaire de Paris

2017

71 ENQUÊTES
menées au cours de l'année par la brigade de protection des mineurs à la police judiciaire de Paris.